

# Sony va mettre son catalogue de musique en ligne

Originalité de l'offre: elle repose sur le principe d'un abonnement. Selon les premières informations qui circulent, les internautes devront déboursier entre 6 et 8 euros par mois .

Cet abonnement mensuel devrait permettre d'écouter, sans limite, tout le catalogue musical numérique de l'éditeur, a expliqué Rolf Schmidt-Holtz, p-dg du groupe dans une interview à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* parue ce mardi 25 mars.

*« Nous travaillons à un abonnement pour la musique en ligne. La variante la plus simple serait un forfait illimité qui, contre un paiement mensuel, ouvrirait tout notre catalogue musical pour l'ensemble des lecteurs numériques, y compris l'ipod d'Apple », a-t-il indiqué.*

*« Il serait même envisageable que les clients puissent conserver indéfiniment certains titres, dont ils resteraient propriétaires même après la fin de l'abonnement », lequel pourrait se monter à « entre 6 et 8 euros par mois », selon M. Schmidt-Holtz.*

Il juge envisageable de lancer cette formule dès cette année, indiquant « être en pourparlers » avec d'autres grands distributeurs de musique à ce sujet.

Le patron de Sony BMG indique par ailleurs qu'il envisage des accords de coopération avec des fabricants de téléphones portables.